

Communiqué de presse

3^{ème} plan régional santé environnement : lancement de la consultation publique

Du 6 juin 2018 au 6 juillet 2018, l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Agence Régionale de Santé lancent une grande consultation publique sur internet relative au troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Le PRSE vise à limiter les risques sur la santé humaine liés à des facteurs environnementaux et couvrira la période allant de son approbation jusqu'à 2021.

Ce 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement décline territorialement certaines actions du Plan National Santé Environnement (2015-2019). Il s'appuie sur les travaux du Groupe Régional Santé Environnement qui réunit les membres de la communauté santé-environnement locale: représentants des services de l'État, de la collectivité territoriale, des Établissements Publics, des collectivités, des agences et établissements publics, d'associations de protection de l'environnement, d'associations de malades, d'acteurs du monde économique, d'employeurs, de salariés et d'experts (y compris universitaires).

- ◆ Un plan régional, 3 axes prioritaires et 24 actions : l'objectif visé est un PRSE3 opérationnel, concentré sur des enjeux locaux

AXE 1

Agir pour une meilleure qualité des milieux extérieurs

Améliorer les connaissances

Réduire l'exposition des habitants aux pollutions

AXE 2

Agir pour améliorer le cadre de vie

Préserver un environnement favorable à la santé

Œuvrer pour une meilleure qualité de l'air intérieur des bâtiments

AXE 3

Former et sensibiliser à la santé environnement

Développer les connaissances, les compétences et l'information en santé environnement

Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les projets d'urbanisme

◆ Un processus de concertation favorisant une représentation de tous les acteurs du territoire

Ce programme est le fruit d'une co-construction entre les pilotes du Plan (Collectivité territoriale de Martinique, Agence Régionale de Santé, Préfecture et services associés – DEAL, DAAF, DIECCTE, ADEME) et l'ensemble de la communauté santé environnement sollicitée pour partager son expertise.

Les travaux d'élaboration ont été conduits durant 3 mois, de septembre à novembre 2017, en 3 séances de groupes de travail thématiques qui ont permis de réunir des acteurs issus des collectivités, du monde associatif, du monde économique, de la recherche mais également des administrations pour aboutir à ce projet de PRSE.

Les domaines de la santé environnement déjà pris en compte dans d'autres plans et programmes (plan ecophyto III, plan Chlordécone, plan santé au travail, Stratégie Santé Outre-mer Martinique 2016-2023, ...) ne sont volontairement pas abordés dans le PRSE.

Ce projet est aujourd'hui soumis à consultation publique pour une période de 4 semaines afin de recueillir les observations de la population.

A l'issue de cette consultation publique, les contributions seront analysées et prises en compte afin de finaliser le PRSE3. La signature et la mise en œuvre opérationnelle du plan sont prévues pour septembre 2018.

◆ Pour que chacun puisse être acteur du PRSE

Chacun est invité à donner son avis sur ce travail collaboratif qui vise à agir sur notre environnement pour améliorer la santé des habitants de notre territoire !

Le projet du PRSE, détaillant notamment la gouvernance et la méthode d'élaboration est disponible sur les sites internet de la CTM, de la DEAL et de l'ARS, à compter du 6 juin jusqu'au 6 juillet 2018.

<http://www.collectivitedemartinique.mq/categorie/actualite/>

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-r209.html>

<https://www.martinique.ars.sante.fr/>

Ce mode de consultation permet de rendre ce processus accessible au plus grand nombre et facilite la prise en compte de toutes les remarques.

L'environnement est un déterminant majeur de la santé.

Le public est invité à consulter le projet de Plan Régional Santé Environnement de la Martinique

et à faire part de ses observations à l'adresse :

r-srec.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

et sur Facebook : *Préfet de la martinique*